



COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION
AFIN D'ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES.**

**LE CLUB DE PARIS DECIDE D'UNE REDUCTION DU STOCK
DE LA DETTE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
DE 188 M\$ EN VALEUR ACTUELLE NETTE.**

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 8 juillet 2002 et sont convenus de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette de la Mauritanie.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, la Mauritanie a atteint le 18 juin 2002 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés.

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination de la Mauritanie à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 1^{er} juillet 2002 était estimé à 320 M\$ en valeur actuelle nette à fin 1998 dont 196 M\$ de dette pré-date butoir (environ 75 % de crédits commerciaux) et 124 M\$ de dette post date butoir (entièrement composés de prêts d'aide publique au développement).

Ils ont décidé d'annuler 188 M\$ de crédits en valeur actuelle nette à fin 1998 dont 43 M\$ au titre des termes de Naples. Cet effort représente la part de l'effort du Club de Paris tel que défini par les conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés. L'effort au-delà des termes de Naples est accompli en annulant 118 M\$ de créances commerciales (la totalité des créances commerciales pré-date butoir) et de 25 M\$ de crédits d'aide publique au développement.

Ils se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels de sorte que le stock de dette dû par la Mauritanie aux créanciers du Club de Paris sera réduit à environ 16 M\$ en valeur actuelle nette à fin 1998.

3. Par ailleurs, la Mauritanie s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux. Les créanciers du Club de Paris soulignent leur attachement à ce que les créanciers non membres du Club de Paris accordent un traitement aussi favorable que possible à la Mauritanie.

4. Avec cette opération, la Mauritanie est le sixième pays à bénéficier d'une réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés, après l'Ouganda, la Bolivie, le Mozambique, la Tanzanie et le Burkina Faso.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Mauritanie étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le Brésil, créancier important de la Mauritanie, a également participé à cette réunion.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements du Canada et de la Fédération de Russie, ainsi que du Fonds Monétaire International, de l'Association Internationale pour le Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation de la Mauritanie était conduite par Monsieur Boydiel Ould Houmeid, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise Fayolle, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique de la Mauritanie est appuyé par un arrangement de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) conclue par la Mauritanie dont la cinquième revue a été approuvée par le Fonds Monétaire International le 12 juin 2002.

La Mauritanie a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée sur les pays pauvres très endettés en juin 2002.

2. Le stock total de la dette publique de la Mauritanie était d'environ 2047,8 M\$ en valeur faciale fin 2001 (source : rapports FMI et AID du 10 mai 2002 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris était estimé au 31 décembre 2001 à 305 M\$ en valeur actuelle nette à fin 2001 correspondant à 370,8 M\$ en valeur faciale.

3. La date butoir (31 décembre 1984 pour la Mauritanie) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, la Mauritanie s'est engagée à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris et de ses créanciers commerciaux. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. La délégation de la Mauritanie a indiqué sa volonté de rencontrer ces créanciers dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.